



Lignes directrices environnementales de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS

Fondements

« Dieu vit alors tout ce qu'il avait fait, et voici : c'était très bon. [...] L'Éternel Dieu prit l'homme et le plaça dans le jardin d'Éden pour le cultiver et pour le garder » (Gn 1,31 et 2,15). Dieu créateur a créé le monde en tant qu'espace de vie propice à tous les êtres vivants. La mission confiée à l'homme par le Créateur est la sauvegarde de cette espace de vie.

L'Église évangélique réformée de Suisse EERS confesse Dieu comme Créateur (Préambule de la Constitution). Elle se donne pour mission de proclamer l'Évangile de Jésus-Christ en paroles et en actes. Elle assume cette mission en s'engageant en faveur de la justice, de la paix et de la sauvegarde de la Création (Constitution al. 2, art. 5).

En se fondant sur la constitution et les règlements, la Chancellerie et le Conseil de l'EERS mettent en œuvre les lignes directrices environnementales présentes relatives à la Création qui nous est confiée. Ces lignes directrices s'appliquent à toutes les activités pertinentes au budget.

Lignes directrices

Préservation des ressources

Les activités au sein de la Chancellerie et les décisions du Conseil de l'EERS ont des répercussions sur notre environnement. Nous nous efforçons de réduire constamment les effets néfastes de nos activités sur l'environnement et de préserver les ressources naturelles. Nous nous engageons à respecter la législation en matière d'environnement et les dispositions légales y relatives.

Acquisition de biens et de services

L'**énergie** utilisée dans les locaux de l'EERS (chauffage, électricité) provient essentiellement de sources d'énergie renouvelables.

Nous reconnaissons que l'**eau** est un bien précieux indispensable à la vie, un besoin humain fondamental et un bien collectif. Nous nous engageons à la consommer avec modération et retenue.

Lors de l'achat de **produits** (p. ex. équipements de bureau, mobilier, papier ou détergents), nous privilégions les produits respectueux de l'environnement. Nous veillons au cycle de vie des matériaux et assurons une économie de recyclage aussi durable que possible.

Lors de l'acquisition d'**aliments**, nous privilégions des produits régionaux, saisonniers et issus d'agriculture biologique. Nous évitons le gaspillage alimentaire, offrons des options végétariennes et veillons à acheter des produits issus du commerce équitable.

Lors de l'acquisition de **prestations de service** externes (p. ex. soutien informatique, traiteurs, produits d'imprimerie) ainsi que de travaux de rénovation et d'entretien des biens

immobiliers, nous privilégions des prestataires qui gèrent les ressources utilisés de manière aussi durable que possible.

Utilisation des ressources

Nous réduisons autant que possible la **consommation d'énergie** à la Chancellerie en mettant en place des mesures appropriées en terme d'organisation, de technique et d'opérations. Les appareils à haute efficacité énergétique et une conduite responsable des consommateurs permettent des économies d'énergie. En tant que consommateurs nous prenons soin des **locaux** et de leur **inventaire** qui nous sont confiés.

Nous organisons notre **mobilité professionnelle** de la manière la plus responsable possible sur le plan écologique. Nous évitons des trajets inutiles et utilisons autant que possible les moyens de transport à faible émission. Lors de nos réunions nous veillons à favoriser les transports respectueux de l'environnement. En tant qu'employeur, l'EERS crée des possibilités pour promouvoir une mobilité de ses visiteurs et de ses employés qui soit favorable à l'environnement.

Gestion des déchets

Nous évitons autant que possible de produire des **déchets** et prenons soin à les trier et les recycler.

Promotion de la santé

L'EERS prend les mesures préventives nécessaires à la santé psychique et physique des employés et améliore la protection de leur santé. Elle garantit une culture d'entreprise sociale et favorable à la famille.

Promotion de la biodiversité

Sur le plan des travaux et des soins environnementaux nous veillons à augmenter la biodiversité et à créer des espaces de vie pour une flore et faune diverses. Nous plantons une flore autochtone adaptée aux conditions locales et renonçons à l'utilisation de toxiques.

Investissements durables

L'EERS tient compte de critères éthiques, sociaux et écologiques dans le choix de sa stratégie de placement, de sa banque et de la caisse de retraite dans laquelle les employés sont assurés.

Maîtrise de la consommation

Nous documentons et contrôlons régulièrement nos activités en faveur de la protection de l'environnement. Notre objectif est une amélioration en permanence. Nous contrôlons le respect de ces lignes directrices environnementales et faisons les ajustements nécessaires. La Direction de la Chancellerie informe le Conseil et les employés des progrès accomplis.

Communication efficace

Le public, le Synode et les Églises membres de l'EERS seront informés de notre confiance dans le Créateur et de notre engagement pour la sauvegarde de la Création. Sachant que l'Église est un acteur important de la société et que l'EERS joue un rôle modèle, nous entretenons un dialogue avec les Églises membres et informons régulièrement le public sur nos activités liées à la protection de l'environnement.

-

Nous prévoyons une participation aussi large que possible de la part des employés. A cet effet, nous communiquons de manière ouverte et directe pour renforcer ainsi leur motivation à participer. Le rapport respectueux à l'environnement vécu dans la Chancellerie se répercute idéalement aussi sur l'entourage privé des employés et s'en trouve ainsi renforcé.

Approuvé par le Conseil de l'EERS le 2 juillet 2020 et publié.